

Date de convocation et d'affichage : jeudi 25 juin 2026

Quorum à : 10

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX le TRENTE du mois de JUIN à 20 HEURES, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Nicolas MOURIER, le maire.

Étaient présents : Monsieur Nicolas MOURIER, Maire ;

Mesdames Monique DELAPORTE, Anita MARTINEAU et messieurs Bruno LEDUC, Pascal PONTONNIER, adjoints ; madame Natacha RICHARD, messieurs Christophe RAMAUGÉ, conseillers délégués ; mesdames Faustine DOLBEAU, Brigitte LÉON, Élodie GAUCHER-LOISEAU, Marine MANGEOT, Blandine MEUNIER, Marinette RENOU ; messieurs Yves BLANCHARD, David DUBUS, Patrick DURAND, Janick LEBouc, conseillers municipaux.

Absents excusés : Lionnel FORTUNY (donne pouvoir à Faustine DOLBEAU)

Absents : Joël GELAS

Secrétaire : Janick LEBouc

Membres : en exercice : 19 présents : 17 votants : 18 (dont 1 pouvoir)

Liste des délibérations / Ordre du jour :

- ➔ DCM 2026-048 – Création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité, ATSEM
- ➔ DCM 2026-049 – Création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité, agent technique polyvalent
- ➔ DCM 2026-050 – Subvention exceptionnelle ACHIL
- ➔ DCM 2026-051 – Participation financière de la communauté de communes à la séance de cinéma du 13 octobre 2026
- ➔ DCM 2026-052 – Convention Médispace, service de prévention et de santé au travail (SPST)
- ➔ Questions diverses

Ouverture de la séance et ordre du jour

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h06.

Sur proposition de Monsieur le maire, le secrétaire de séance est Monsieur Janick LEBouc conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques ou des observations à propos du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juin 2026, qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller, et le soumet à l'approbation.

Aucune remarque n'est apportée. Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026 à l'unanimité des membres présents et des membres représentés.

Résultat du vote : Pour : 18 (dont 1 pouvoir) Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°1 : DCM 2026-048 – Création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité, ATSEM

Monsieur le maire expose la nécessité de créer cet emploi. Le maintien de deux ATSEM et demie au sein de l'école maternelle constitue une demande formulée par l'équipe enseignante afin de répondre à l'augmentation des besoins d'accompagnement des enfants. Par ailleurs, le départ prochain à la retraite d'une ATSEM à mi-temps ainsi que l'affectation d'une agente vers des missions d'accueil en mairie dans le cadre de l'ouverture de « La Boussole » rendent nécessaire le recrutement d'un nouvel agent afin de préserver les moyens humains affectés à l'école.

DCM 2026-048 adoptée à l'unanimité des membres présents et des membres représentés

Résultat du vote : Pour : 18 (dont 1 pouvoir) Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°2 : DCM 2026-049 – Création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité, agent technique polyvalent

Monsieur le maire présente la création de cet emploi non permanent destiné à accompagner l'ouverture prochaine du lieu de services « La Boussole ». Il explique que le fonctionnement du site nécessite la présence d'une personne supplémentaire aux côtés de l'agent de la commune déjà mobilisé à mi-temps afin d'assurer une large amplitude d'ouverture et de répondre aux nombreux services proposés aux habitants. Le futur agent sera chargé de l'accueil et de l'accompagnement des usagers, mais également de missions plus techniques telles que les livraisons, le transport ponctuel de matériels ou d'encombrants, la maintenance des équipements et l'appui au fonctionnement quotidien du service.

Interrogé sur les modalités de recrutement, le maire indique que cette solution permet d'adapter l'organisation avant d'envisager, si nécessaire, une pérennisation du poste selon les évolutions du lieu.

DCM 2026-049 adoptée à l'unanimité des membres présents et des membres représentés

Résultat du vote : Pour : 18 (dont 1 pouvoir) Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°3 : DCM 2026-050 – Subvention exceptionnelle ACHIL

Monsieur le maire rappelle que la commune soutient déjà largement le fonctionnement de la micro-crèche « Les C'Racans » en mettant gratuitement à disposition les locaux et en affectant un agent communal à temps plein auprès de la structure. Il explique que la subvention exceptionnelle proposée vise à accompagner la crèche face aux évolutions réglementaires, notamment les nouvelles exigences en matière d'encadrement par des éducateurs de jeunes enfants, qui entraîneront une hausse des charges de fonctionnement. Il souligne également que la structure est désormais mieux équilibrée financièrement, que les impayés ont

fortement diminué et que la commune souhaite anticiper les difficultés afin d'assurer la pérennité de ce service essentiel pour les familles. Il indique également que là où il avait ~10% de familles à revenus très modestes l'année dernière (familles qui payent le minimum en taux horaire), cette année cette tranche représente 30% des familles : cela explique une baisse des revenus de la micro-crèche, mais va toutefois dans le sens de ce que souhaite la municipalité, à savoir une crèche pour tous, et pas seulement pour les familles les plus aisées.

Les échanges portent ensuite sur le modèle économique de la crèche, son rôle dans l'offre d'accueil de la petite enfance et son articulation avec les autres modes de garde présents sur le territoire. Le maire insiste sur la qualité des partenariats développés entre la crèche, l'école, le restaurant scolaire, la bibliothèque, la MAM et les autres acteurs locaux, qui favorisent une continuité éducative. Il précise enfin que cette aide constitue un choix délibéré de la commune afin de préserver durablement ce service.

DCM 2026-050 adoptée à l'unanimité des membres présents et des membres représentés

Résultat du vote : Pour : 18 (dont 1 pouvoir) Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°4 : DCM 2026-051 – Participation financière de la communauté de communes Sud Sarthe à la séance de cinéma du 13 octobre 2026 (Semaine d'information sur la santé mentale)

Madame l'adjointe en charge de la cohésion sociale présente l'organisation d'une séance de cinéma-débat qui se tiendra le 13 octobre dans le cadre de la Semaine d'information sur la santé mentale. Elle précise que cette manifestation, organisée en partenariat avec l'association Cinéambul et le Contrat Local de Santé, permettra la projection du film « Les Rêveurs », suivie d'un débat animé par des professionnels et des représentants de l'UNAFAM. Cette action a pour objectif de sensibiliser le grand public aux enjeux de la santé mentale et de favoriser les échanges autour de cette thématique.

Il est ensuite précisé que la communauté de communes Sud Sarthe propose de participer au financement de cette soirée à hauteur de 50 % des dépenses engagées, dans la limite de 250 EUR, ce qui nécessite une délibération du conseil municipal afin de permettre le versement de cette participation. Les élus prennent également acte du report de la séance du conseil municipal initialement prévue le 13 octobre afin de ne pas faire concurrence à cet événement.

DCM 2026-051 adoptée à l'unanimité des membres présents et des membres représentés

Résultat du vote : Pour : 18 (dont 1 pouvoir) Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°5 : DCM 2026-052 – Convention Médispace, service de prévention et de santé au travail (SPST)

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal s'était prononcé, lors de sa précédente séance, en faveur d'une adhésion au service de Santé au Travail 72 tout en demandant que d'autres solutions soient étudiées. À la suite de nouvelles recherches, Monsieur le maire a identifié la société MÉDISPACE RH, qui propose un service de prévention et de santé au travail conforme aux obligations réglementaires des collectivités. Le maire présente les principales caractéristiques de cette offre : un suivi assuré par une équipe pluridisciplinaire, des téléconsultations sécurisées, la possibilité d'organiser des consultations en présentiel lorsque cela est nécessaire, ainsi que des délais de rendez-vous réduits. Il souligne également les économies substantielles que cette solution pourrait représenter par rapport au prestataire précédemment retenu, tout en garantissant la continuité des visites réglementaires des agents.

Les élus échangent ensuite sur le fonctionnement du dispositif, les modalités des téléconsultations, les coûts comparés des deux prestataires et les garanties offertes aux agents. Il est précisé qu'une salle équipée sera mise à disposition en mairie afin de préserver la confidentialité des consultations et que la commune resterait libre de réévaluer son choix si le service ne répondait

pas aux attentes. Plusieurs élus saluent la démarche consistant à avoir recherché une solution alternative, conformément aux demandes formulées lors du précédent conseil municipal. Sur une simulation d'utilisation du service pendant 5 ans avec 23 agents, il s'avère que la solution MEDISPACE serait 60% moins onéreuse que la solution proposée par Santé au Travail 72 (maximum 8 478 EUR HT pour MEDISPACE contre 19 499 EUR HT pour ST72).

DCM 2026-052 adoptée à l'unanimité des membres présents et des membres représentés

Résultat du vote : Pour : 18 (dont 1 pouvoir) Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°6 : Informations du maire et comptes rendus des commissions

ADJOINTS - INFORMATIONS :

➡ Voirie / STEP – Mme MARTINEAU

Madame l'adjointe informe le conseil que le contrat de dératisation avec la société BioNéo est désormais opérationnel. Une première intervention a été réalisée et le dispositif prévoit deux campagnes annuelles, chacune composée de trois passages afin d'assurer un suivi efficace. Des appâts ont notamment été installés dans les bâtiments communaux et dans le réseau d'assainissement. Quelques foyers de présence de rongeurs ont été identifiés, notamment au niveau du Petit Dimanche et du secteur de la rue du 11 Novembre et de la rue des Sablons, où un suivi renforcé sera assuré.

Concernant la station d'épuration, une réunion s'est tenue avec les exploitants agricoles afin de préparer la prochaine campagne d'épandage des boues, prévue à compter du mois d'août.

Enfin, s'agissant du programme communal de rénovation de la voirie 2026, le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne par le bureau d'études Infrastructures Concept. Les entreprises disposent jusqu'au 24 juillet pour remettre leurs offres, après avoir effectué une visite obligatoire des sites concernés. L'estimation prévisionnelle du marché s'élève à environ 300 000 EUR, avec une attribution envisagée à la rentrée afin de permettre un démarrage des travaux fin septembre début octobre.

➡ Urbanisme / Environnement – M. LEDUC

Monsieur l'adjoint présente tout d'abord le chantier Concordia qui débutera dans les prochains jours. Les encadrants sont déjà arrivés sur la commune et les onze jeunes volontaires, originaires de plusieurs pays, seront accueillis le 2 juillet afin de participer à la restauration du mur du cimetière. Le programme prévoit également plusieurs temps d'intégration avec la population, notamment la participation au marché le 4 juillet, un apéritif chez l'habitant le 15 juillet, un repas offert lors de la fête du 13 juillet ainsi que diverses animations proposées par les associations locales. La commune met par ailleurs un véhicule à disposition du groupe afin de faciliter ses déplacements.

Concernant le fleurissement communal, Monsieur LEDUC fait part des difficultés rencontrées cette année en raison des fortes chaleurs et de la sécheresse, qui ont fortement dégradé les massifs et jardinières. Il est toutefois indiqué que le concours

communal de fleurissement sera maintenu afin de valoriser les habitants ayant contribué à l'embellissement de la commune malgré ces conditions climatiques.

Enfin, en matière d'urbanisme et d'environnement, la commune va désormais engager des démarches auprès des propriétaires de terrains insuffisamment entretenus afin de faire respecter les obligations de débroussaillage, en privilégiant dans un premier temps les relances amiables avant, si nécessaire, une intervention d'office suivie d'une facturation aux propriétaires concernés. Les élus sont également invités à signaler toute situation présentant un risque pour la sécurité routière ou la prévention des incendies.

⇒ **CCAS / Cohésion Sociale - Mme DELAPORTE**

Madame l'adjointe présente tout d'abord l'organisation de la cérémonie du 14 juillet. Le programme prévoit la revue du matériel des sapeurs-pompiers, la cérémonie officielle au monument aux morts accompagnée par la musique de Saint-Germain-d'Arcé, ainsi que le vin d'honneur proposé par l'ACAR. La réserve communale sera également associée à cette journée. Les élus échangent ensuite sur les conséquences des restrictions préfectorales liées au risque incendie. Après un vote informel, une majorité se prononce en faveur du maintien des festivités, même en cas d'interdiction du feu d'artifice et de la vente d'alcool.

S'agissant des actions sociales, Madame l'adjointe revient sur la mobilisation de la réserve communale lors de l'épisode de canicule. Environ soixante-dix personnes âgées ou isolées ont été visitées à leur domicile afin de s'assurer de leur état de santé et de leur apporter conseils et soutien. L'accueil réservé par les habitants a été très positif et il est envisagé de mieux valoriser cette action auprès de la population. Les élus rappellent également que tout signalement de personnes vulnérables peut être transmis à la mairie afin d'adapter les interventions.

Madame DELAPORTE dresse ensuite un bilan très positif du repas intergénérationnel organisé le 19 juin au restaurant scolaire. Les échanges spontanés entre les enfants des 2 écoles et les seniors ont été particulièrement appréciés. L'expérience ayant été très concluante, elle sera renouvelée régulièrement. Il est également proposé d'inviter prochainement les membres de la réserve communale à déjeuner avec les élèves afin de faire connaître leur engagement auprès des plus jeunes. En revanche, plusieurs animations prévues par l'association Abordage ont dû être annulées en raison des fortes chaleurs et seront reprogrammées ultérieurement (dont le repas au restaurant scolaire avec les enfants des 2 écoles).

Enfin, Madame DELAPORTE fait le point sur plusieurs dossiers en cours : le projet d'accueil de volontaires en service civique « Solidarité Seniors » progresse avec la réception d'une proposition de convention d'engagement. Les premiers travaux de la commission Santé de la communauté de communes Sud Sarthe n'ont pas fait émerger de nouveaux éléments particuliers. Elle évoque enfin les échanges engagés avec les partenaires locaux en matière d'offre de soins et de santé sur le territoire.

⇒ **Travaux / Réserve Communale – M. PONTONNIER**

Monsieur l'adjoint indique que les travaux du futur restaurant de la mairie progressent. Les reprises des plafonds, qui présentaient plusieurs défauts, ont été réalisées et les principaux corps de métier ont désormais terminé leurs interventions. Il ne reste plus que l'aménagement de la cuisine et du bar, ainsi que l'installation des équipements, dont la livraison est attendue courant juillet. L'objectif demeure une mise en service de l'établissement à la rentrée.

Concernant le chantier de « La Boussole », il précise que les travaux intérieurs sont désormais quasiment achevés. Les réserves formulées lors des précédentes réunions de chantier ont été levées pour l'essentiel et les derniers aménagements techniques sont en cours avant la livraison des équipements.

S'agissant de la réserve communale, Monsieur PONTONNIER rappelle sa mobilisation lors de l'épisode de canicule, notamment dans le cadre des visites effectuées auprès des personnes isolées. Il informe également le conseil que le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est en cours d'actualisation afin de tenir compte de la nouvelle composition du conseil municipal.

Enfin, Monsieur PONTONNIER indique que l'entreprise Royer a transmis un nouveau devis concernant les travaux d'assainissement de la boucherie dont la commune est propriétaire. Ce devis est en baisse par rapport à la première estimation, permettant de réduire sensiblement le coût prévisionnel de cette opération. Il annonce également qu'une visite des bâtiments communaux sera prochainement organisée à destination des élus afin de leur présenter les différents projets réalisés et en cours.

⇒ **Animation du territoire et Associations – M. RAMAUGÉ**

Monsieur le conseiller délégué revient tout d'abord sur les manifestations récemment organisées sur la commune. Il félicite l'association des parents d'élèves pour la réussite de la fête des écoles, qui a rassemblé de nombreux participants malgré les ajustements de dernière minute liés au passage en alerte canicule rouge. Il dresse également un bilan de la Fête de la musique du 21 juin. Malgré une forte chaleur, l'absence de vente d'alcool et un répertoire musical peu propice à la danse mais d'excellente qualité, la fréquentation est restée satisfaisante et la qualité du groupe a été saluée.

Il fait ensuite le point sur la réunion organisée avec les associations afin de préparer la prochaine saison, notamment concernant l'occupation du gymnase et des salles communales. Les préparatifs du Forum des associations, prévu le 30 août, sont largement engagés. Cette journée sera couplée à l'inauguration des « Ateliers de demain » et sera animée par plusieurs temps forts, dont l'intervention d'un crieur public chargé de mettre en scène les messages déposés par les habitants. Une tombola est également envisagée, avec pour lot principal la prise en charge d'une année d'adhésion à l'association choisie par le gagnant.

Enfin, Monsieur RAMAUGÉ présente le calendrier des prochaines animations communales. Les festivités du 13 juillet comprendront le repas champêtre (organisé par l'ACAR), le bal, la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice (sous réserve des conditions préfectorales). Il rappelle également l'organisation d'une séance de cinéma en plein air durant l'été ainsi que deux projections programmées les 2 et 30 septembre, dans le cadre des animations culturelles proposées par la commune.

⇒ **Citoyenneté, laboratoire d'initiatives locales, ADD (Ateliers de demain) - Mme RICHARD**

Madame la conseillère déléguée informe le conseil que la prochaine réunion de la commission se tiendra dans deux jours. L'ordre du jour porte notamment sur l'avancement du projet « La Boussole », le bilan du repas des seniors, le déploiement des services civiques, l'étude de nouvelles initiatives ainsi que la mise en place d'une première commande groupée destinée aux habitants.

Elle revient ensuite sur la journée « coup de pouce » organisée aux « Ateliers de demain » samedi 27 juin, qui a mobilisé une quinzaine de bénévoles. Cette journée a permis de réaliser plusieurs aménagements, notamment la pose d'une cloison, des opérations de rangement et de tri du matériel, dans une ambiance conviviale. Il est envisagé de renouveler régulièrement ce

type de rendez-vous, qui contribue à l'entretien des locaux tout en renforçant les liens entre les bénévoles. Elle indique également que les travaux de réalisation du parking des « Ateliers de demain » sont désormais achevés.

Enfin, Madame RICHARD annonce la tenue de l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire de l'association ADSL le 16 juillet. Cette réunion sera notamment consacrée à une évolution de la gouvernance de l'association avec le passage à un fonctionnement collégial, afin d'accompagner le développement des activités liées aux « Ateliers de demain » et à « La Boussole ».

➡ Point éco / santé - M. MOURIER

Monsieur le maire annonce l'installation de la société JB SOL sur le site de l'ancienne entreprise Premier Tech, derrière la gare. L'entreprise, qui a transféré son siège depuis Écommoy, emploie environ trente-cinq salariés et occupe désormais ces locaux, marquant ainsi une nouvelle étape dans la reconversion de cette emprise industrielle. Il s'agit d'une évolution positive pour le tissu économique local, permettant de maintenir une activité sur ce site.

Il indique également que cette implantation conduit à engager une réflexion sur la mise à jour de la signalétique économique de la commune, plusieurs panneaux mentionnant encore d'anciennes entreprises aujourd'hui disparues. Enfin, il précise que le projet industriel de JB SOL à Écommoy est maintenu et que seule l'implantation du siège de l'entreprise a été transférée à Aubigné-Racan.

POINT N°7 – QUESTIONS diverses

Un échange s'engage sur le fonctionnement du conseil et la participation des élus. M. Janick LEBouc fait part de son souhait de voir évoluer les modalités de travail afin de favoriser une meilleure implication de l'ensemble des conseillers municipaux, notamment ceux ne participant pas aux réunions d'adjoints et conseillers délégués. Il est proposé d'organiser, une à deux fois par an, des rencontres informelles entre tous les élus afin de favoriser les échanges, le partage d'idées et la réflexion collective sur les projets de la commune. Cette proposition reçoit un accueil favorable et le maire indique qu'une telle démarche permettra également de mieux associer chacun aux projets municipaux.

Les échanges se poursuivent avec un retour d'expérience de plusieurs élus participant aux commissions de la communauté de communes. M. Janick LEBouc présente un premier bilan de sa participation aux commissions Finances et Tourisme, tandis que Mme Faustine DOLBEAU évoque les travaux de la commission petite enfance et fait part de plusieurs interrogations sur certaines orientations présentées. Ces retours soulignent l'intérêt de partager régulièrement les informations issues des instances intercommunales avec l'ensemble du conseil municipal.

Fin de séance : 22h32

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h32. La prochaine séance se tiendra le 1^{er} septembre 2026.

Le maire,
Monsieur Nicolas MOURIER

Le secrétaire de séance,
Monsieur Janick LEBouc

